

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



La Défense, le 24/03/2023

AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE

Inspection générale de l'environnement et du développement durable

L'Autorité environnementale a délibéré sur les projets suivants concernant 4 avis lors de la session du jeudi 23 mars 2023.

1. [Mesures de correction des impacts, en territoire français, du polder Wyhl-Weisweil pour la rétention des crues du Rhin \(67\)](#)
2. [Zac « quartier des T » à Taverny \(95\)](#)
3. [Installation d'une turbine-pompe sur la concession de Saut-Mortier \(39, 01\)](#)
4. [RN116 – Déviation de Marquixanes \(66\) – 3e avis](#)

Retrouvez en ligne le communiqué de presse

Contacts presse du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires

Tél : 01 40 81 18 07

Mél : presse@ecologie.gouv.fr

Service presse de l'IGEDD/AE

Karine Gal

Tél : 01 40 81 68 11 - Mél : karine.gal@developpement-durable.gouv.fr

Mathilde Lambert

Tél : 01 40 81 90 08 - Mél : mathilde.lambert@developpement-durable.gouv.fr

Contacts Autorité environnementale

Alby Schmitt

Tél : 01 40 81 74 27 - Mél : alby.schmitt@developpement-durable.gouv.fr

Marie-Françoise Facon

Tél : 01 40 81 23 03 - Mél : marie-francoise.facon@developpement-durable.gouv.fr

Avis sur des dossiers soumis à évaluation environnementale

Ces avis portent sur la qualité de l'évaluation environnementale et sur la prise en compte de l'environnement par les projets. Ils visent à permettre d'améliorer leur conception, ainsi que l'information du public et sa participation à l'élaboration des décisions qui s'y rapportent.

Mesures de correction des impacts en territoire français du polder Wyhl-Weisweil pour la rétention des crues du Rhin (67)

Le polder allemand (zone de rétention et d'expansion de crues) de Wyhl-Weisweil est porté par le Land du Bade-Wurtemberg. Il comprend trois ouvrages de prise d'eau permettant de déverser au maximum 218 m³/s lorsque le débit du Rhin atteint 4 500 m³/s. Des possibilités de submersions plus fréquentes dites « submersions écologiques » sont prévues qui visent à reconnecter le fleuve avec sa plaine alluviale. Pour l'Ae, l'étude d'impact doit porter sur ce polder.

Le remplissage du polder produira une surélévation du niveau de la nappe notamment en France. Voies Navigables de France a en charge la réalisation de « *mesures de correction* » visant à compenser cette surélévation qui concerne le village de Schœnau : six puits de rabattement de la nappe dans le village, une station de pompage sur le contre-canal du Rhin, des canalisations permettant de rejeter les eaux dans le Rhin. Certaines pièces font défaut, parmi lesquelles la démonstration de la sécurité de la digue pour un débit du Rhin pouvant aller jusqu'à 6 000 m³/s. L'analyse présentée a pour principal objectif de démontrer que les mesures satisferont bien l'objectif de compensation des effets du polder, en recherchant l'optimum technique et économique mais non l'optimisation des bénéfices environnementaux en France. Cette dernière constituerait une valeur ajoutée. Les études abordent la plupart des incidences du polder sur le territoire français et concluent de façon raisonnable que toute accentuation des battements de nappe est favorable aux écosystèmes humides.

L'Ae recommande d'identifier et de comparer d'autres modes de gestion des impacts de la mise en eau du polder et de faire porter l'analyse sur l'ensemble des scénarios d'utilisation des équipements créés, en intégrant l'ensemble des bénéfices environnementaux possibles pour les habitants et les milieux naturels de Schœnau.

Zac « quartier des T » à Taverny (95)

La zone d'aménagement concerté (Zac) « quartier des T », situé à Taverny (Val d'Oise) est portée par Grand Paris aménagement (GPA). Il couvre trois sites distincts et non contigus pour une surface de 18,7 ha. L'objectif affiché est de lui faire porter l'ensemble du développement de la ville.

Deux sites concernent des quartiers existants. Le projet « cœur de ville » prévoit le réaménagement de la place de l'hôtel de ville. Le projet « Verdun plaine » envisage la création de logements, la réorganisation des emprises scolaires, de la circulation interne du quartier et la démolition de la piscine municipale.

Le site « Écouardes Est » est un projet d'écoquartier sur des emprises principalement agricoles. Il vise la création de 1 200 nouveaux logements, dont 30 % sociaux, représentant 3 000 nouveaux habitants (10 % de la population de la ville).

Il convient de justifier le périmètre retenu pour le projet et chacun des secteurs au regard des opérations en cours à proximité et des critères environnementaux. Les options encore en suspens doivent être précisées afin d'en évaluer les enjeux, les incidences et leur évitement, réduction et compensation. L'Ae recommande d'affiner les impacts en matière de pollutions pour adapter, si besoin, le projet, de compléter le bilan carbone et de mieux justifier le calcul du besoin de logements conduisant à la création de l'écoquartier.

Installation d'une turbine-pompe sur la concession de Saut-Mortier (39, 01)

L'ajout d'une turbine-pompe d'environ 16 MW au niveau de la retenue de Saut-Mortier, dans le Jura, viendra compléter la chaîne hydroélectrique de l'Ain. Elle permettra le pompage d'eau afin de la stocker lorsque l'électricité est disponible sur le réseau puis de turbiner l'eau en période de pointe de consommation d'électricité. L'aménagement aura des impacts depuis Vouglans (amont de Saut-Mortier) jusqu'à l'aval de la chaîne hydroélectrique. Le dossier ne dresse avec précision ni de bilan énergétique, ni de bilan des émissions de gaz à effet de serre pour la chaîne hydroélectrique avant réalisation du projet et reste qualitatif sur l'intérêt du projet quant à ces aspects. Il ne prend pas en compte les évolutions hydrologiques liées au changement climatique. Les incidences sur les milieux aquatiques devront être précisées, au-delà de ses seuls effets sur la faune piscicole. L'absence d'actualisation des études de dangers, d'indication concernant l'évolution des consignes de crues et de l'étude des effets négatifs d'un fonctionnement en mode dégradé ne permet pas de préciser les risques induits par le projet sur la chaîne hydroélectrique, et les moyens de les prévenir. Certains impacts de la phase travaux restent à approfondir, ainsi que les mesures ERC : c'est le cas des effets des vidanges sur les captages d'alimentation en eau potable et des nuisances du chantier, notamment sonores, comme des incidences sur les habitats naturels, dont les zones humides, et certaines espèces protégées (Aster amelle, Triton palmé, Azuré des paluds, Bacchante, Muscardin).

RN116 – Déviation de Marquixanes (66) – 3e avis

La route nationale RN116 relie Perpignan à la frontière espagnole en empruntant la vallée de la Têt. Des travaux ont déjà été engagés pour répondre à des besoins de sécurisation. Le projet présenté par la Dreal Occitanie vise à améliorer la circulation et le cadre de vie sur une portion de 14 km entre Prades et Bouleternère. Le principal aménagement est la déviation de Marquixanes. Ces opérations ont déjà fait l'objet d'avis de l'Ae préalablement à leur déclaration d'utilité publique. Le dossier, au stade de l'autorisation environnementale, ne comprend qu'une appréciation partielle des effets de l'ensemble des opérations.

Un certain nombre de recommandations faites par l'Ae sont réitérées faute de suites adaptées : intégrer les informations relatives aux autres aménagements entre Prades et Ille-sur-Têt ; étendre la mise aux normes de l'assainissement à l'ensemble du projet ; retenir une hypothèse d'évolution de trafic cohérente avec la stabilité constatée depuis 2004 ; faire porter l'étude air et santé sur le projet d'ensemble ...

Les principales recommandations complémentaires portent sur le renforcement des mesures de compensation à la hauteur des besoins réels. Elles portent également sur l'utilisation de l'inondation de 1940 pour définir les plus hautes eaux connues et évaluer la tenue des ouvrages dans ce cas, ainsi que la reprise de l'analyse et des mesures pour que le projet soit compatible avec le Papi de la Têt. L'évaluation des émissions de gaz à effet de serre devra être reprise.

[Vous pouvez consulter ce communiqué de presse sur la page LinkedIn de l'Ae](#)

Désinscription ici